

République française

Département de la Meuse

COMMUNE DE JULVECOURT

Séance du 29 juin 2022

Membres en exercice : 5	Date de la convocation: 23/06/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mademoiselle Maryline POUTRIEUX</i>
Présents : 3	
Votants: 5	Présents : Maryline POUTRIEUX, Gilles POTIER, Anthony SIMON Présents non votant:
Pour: 5	Représentés: Jean Yves WALENCIK par Maryline POUTRIEUX, Léon COLLET par Gilles POTIER
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Anthony SIMON

Objet: Modification réseau de chemins ruraux - 2022_011

Mme le Maire donne lecture d'une lettre de saisine du président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de Lavoye en date du 01 février 2022, relative aux modifications à appliquer à la voirie rurale dans le cadre de l'aménagement foncier.

Modifications du réseau de chemins ruraux

Mme le Maire présente le plan des modifications de chemins ruraux ainsi que le plan du programme de travaux connexes proposés par la CCAF de LAVOYE lors de sa réunion du 24 février 2021 et du 23 septembre 2021. Elle présente également les propositions étudiées par la sous-commission en sa séance du 10 juin 2022.

VU les dispositions du code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L.121-17,

VU le plan du réseau de chemins classés au PDIPR,

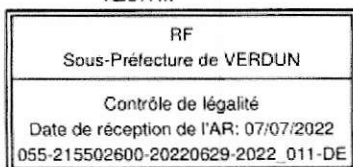
VU la précédente délibération de son conseil municipal datée du 31 mai 2021.

CONSIDERANT que le terrain proposé à la commune est accessible directement à partir du chemin qui relie Julvecourt à Lavoye

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE, pour le territoire communal de JULVECOURT, le projet de modifications à apporter au réseau des chemins ruraux proposé par la CCAF de LAVOYE tel que figurant sur les extraits de plans annexés à la présente délibération et récapitulé ci-après :

- Suppression du chemin rural intercommunal dit de Saint-Obieux (n°110) sur une longueur de 120ml.



- Réalisation de travaux de décapage de 606m³ de cailloux et d'apport de 606m³ de terre végétale, réalisés sur les 120ml supprimés du chemins rural intercommunal dit de Saint-Obieux (n°110) et financés par l'association foncière de LAVOYE.

APPROUVE, pour le territoire communal de JULVECOURT, la proposition de la sous-commission en réponse à la réclamation déposée dans le cadre de l'enquête publique, tel que figurant sur l'extrait de plan annexé à la présente délibération :

- Attribution à la commune de Julvécourt de la parcelle YE1004 d'une surface de 2a26ca au lieudit « Le Cahy »

PROPOSE, pour le territoire communal de JULVECOURT, le chemin d'exploitation 204 comme itinéraire de substitution au chemin inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) supprimé dans le cadre de l'aménagement foncier. Il est rappelé que les itinéraires de substitution devront assurer une continuité dans le réseau de chemins classés au PDIPR.

ET ABROGE, sa dernière délibération datée du 31 mai 2021.

à Julvécourt, le 29/06/2022, le registre dûment signé, pour copie conforme,

la Maire

M. Poutreux



RF Sous-Préfecture de VERDUN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/07/2022 055-215502600-20220629-2022_011-DE